

91, RUE DE L'UNIVERSITÉ



4409

Trî Honoré Monsieur

le bienveillant accueil que vous avez bien  
v oulu me faire à Copenhague m'aurait  
aujourd'hui à solliciter de vous quelques  
renseignements au sujet de votre

" Zur Geschichte der kabbalistischen Bewegungen "  
(ZDMG, LXII, 1 - pp. 18-21 - 1908) .

Je ne connaissais la référence à Ibn 'Aqîl ap.

Ibn Radjab que par la citation <sup>(عبد القادر)</sup>  
de Botros Botros (sub voce <sup>عبد القادر</sup>) -

Je voudrais connaître quel est le ms. que vous  
en citez . Est-ce Ref. 375 ou Supr. 115 (Brochel-

-ms. II, 107) ?

La publication que vous avez faite de  
votre <sup>ouvrage</sup> intitulé <sup>de</sup> "L'Idjima"  
La rétractation de Ibn 'Aqîl, in <sup>la Revue</sup>

en effet directement un chapitre de

votre <sup>ouvrage</sup> Thèse de doctorat sur al-Hallâj;

abuse de la valeur juridique de la sentence

de condamnation. Il semble bien qu'il

y ait eu idjima . Des documents de basse

époque ( Brit. Mus. vol. 888 - et <sup>pp. 119-120</sup> <sup>Manuscript</sup> <sup>de la</sup> <sup>bibliothèque</sup> <sup>de</sup> <sup>la</sup> <sup>ville</sup> <sup>de</sup> <sup>Constantinople</sup> )

donnent même le chiffre

de 84 signatures de frugah (ou 85) -

une lettre d'Ibn Taimîyah (ap.

Mo'izz, Djala' et 'synonym, sub voce) conclut

également à ceci: que la sentence est

irrévocable, - étant le fait de l'idjima .

Des jurisprudences.

Enrriq. n'en m'indiquer quelles

sources juridiques j. puis consulter sur

les conditions théoriques de l'idjima ?

y est-il d'autres cas où la sentence fut discutée?

101



Tout honneur à vous

Je suis très heureux de recevoir de vous  
une lettre si intéressante et si instructive  
sur les questions de morale et de religion  
qui vous préoccupent. Je vous prie  
d'agréer, très humblement,  
l'hommage de mon profond respect

Louis Massignon

(né le 17 Juin fr. du Calv.)

En vous priant de m'en faire bien sentir

toutes mes excuses pour la liberté que

je prends à vous répondre. Ces questions

qui me préoccupent, - je vous prie

d'agréer, très humblement,

l'hommage de mon profond respect

Paris, le 20/11/1911

Paris, le 20/11/1911

Je suis très heureux de recevoir de vous  
une lettre si intéressante et si instructive  
sur les questions de morale et de religion  
qui vous préoccupent. Je vous prie  
d'agréer, très humblement,  
l'hommage de mon profond respect